

# Foyer de vie « Le Boé » (Résidence le Perron)

## Foyers de vie

### Qui est concerné ?

Adultes

Nécessité de Notification MDPH

Structure spécialisée dans  
l'accueil d'un certain public :  
Personnes en situation de  
handicap

### Domaines d'activités principaux

Accompagnement  
Logement, hébergement  
Handicap psychique

### Coordonnées

Résidence "Le Perron" Saint-  
Sauveur - BP 36 38161 Saint-  
Marcellin

[direction@emsleperron.eu](mailto:direction@emsleperron.eu)

04 76 38 26 37

<https://www.residence-accueil-soins-leperron.fr/pole-handicap/boe-2>

### Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des  
intercommunalités  
concernées

### Capacité d'accueil

77 places

## Présentation

Foyer de vie : « Les foyers de vie ou foyers occupationnels accueillent certains adultes handicapés pour leur proposer des animations, des activités en fonction de leur handicap. Certaines structures peuvent également proposer un hébergement. » (réf : psycom) Le Foyer de vie Le Boé propose 77 places pour adultes en situation de handicap psychique.

## Objectifs & Missions

La particularité du Foyer de Vie est de proposer 2 modes d'hébergement :

- Un appartement partagé de 4 places pour les personnes les plus autonomes,
- Un lieu de vie divisé en 5 unités de 9 à 23 résidents

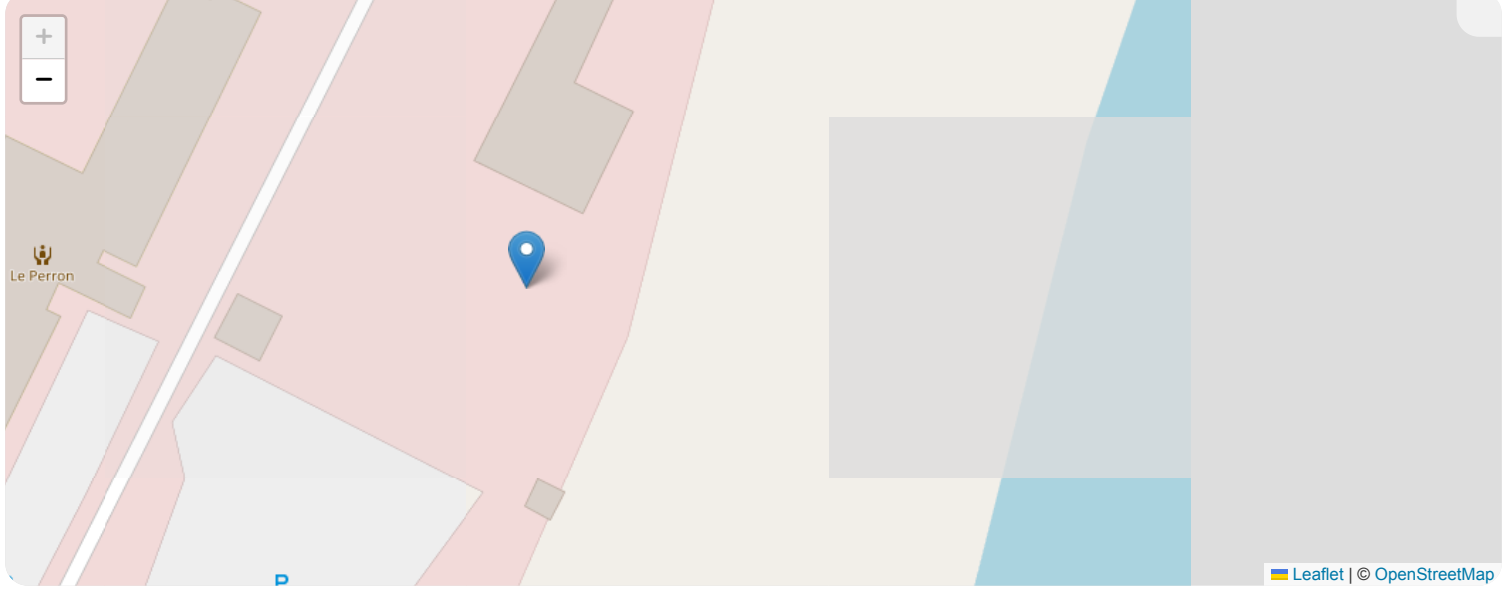
ce qui permet d'adapter l'accompagnement éducatif au plus près de chacun.

Equipe pluriprofessionnelle :

- Les résidents sont accompagnés au quotidien par des éducatrices spécialisées, des moniteurs éducateurs, des aides médico-psychologiques, des agents de service hospitalier et des veilleurs de nuit sous la hiérarchie d'un cadre socio-éducatif.
- Un cabinet d'infirmiers libéraux assure la gestion des traitements et les soins ponctuels.
- Trois médecins libéraux, un généraliste et deux psychiatres interviennent sur le service pour assurer le suivi médical.
- Un psychologue est présent pour le suivi des résidents et propose des réunions cliniques aux professionnels.

Procédure d'admission :

L'accueil en Foyer d'Accueil Médicalisé ou en Foyer de vie se fera uniquement sur notification d'orientation délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie et avec un dossier de demande d'entrée.



[Signaler une erreur](#) >